

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64/129/SPCG complétant les annexes de l'arrêté n° 61/35/SPCG du 17 mars 1961 portant statut particulier du Cadre territorial des Postes et Télécommunications de la Côte Française des Somalis.

n° 64/129/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 novembre 1964

Numéro JO
n° 2 du 31/12/1964

Date du numéro
31 décembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Les annexes n°s I, IL IV, VI, VIII X, XII, XIV, XVI et XVIII de l'arrêté n° 61/35/SPCG du 17 mars 1961 fixant les modalités et programmes des concours professionnels d'accès aux différents corps territoriaux des Postes et Télécommunications sont complétées par les dispositions suivantes : Une note de valeur professionnelle de 0 à 20 est attribuée à chaque candidat par la Commission de correction des épreuves, sur le vu des bulletins de notes des intéressés. Cette note, affectée des coefficients ci-après indiqués s'ajoute aux notes obtenues par les candidats aux diverses épreuves écrites et orales.